

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1256

présenté par
Mme Taillé-Polian et les membres du groupe Écologiste et social
à l'amendement n° AC1095 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« conjointement »

le mot :

« concurremment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement rédactionnel, les députés du groupe écologiste et social souhaitent rappeler leur opposition à la proposition de loi et à la méthode anti-démocratique choisie par la ministre Dati pour imposer son projet.